



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, jeudi 29 juin 2017 à **18 heures 30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 21 juin 2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,



ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance 29 mai 2017.**

RATIFICATIONS FACTURES, COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.

2. Ratifications de factures.

- Ratification facture - Achat d'une tête thermostatique pour le chauffage de la cafétéria de la salle omnisport de Boussu - Société Neuville sprl – facture n° 01 – 945564 du 27/04/2017 pour un montant de 35,09.
- Ratification facture - Réparation du car scolaire par le garage Mercedes-Benz - la facture n° FM01170278 du 03/03/2017 pour un montant de 38,83€ TVAC.
- Ratification facture - Achat de panneaux et de portes pour la menuiserie - facture n° 05/043637 du 13/05/2017 par la société S.A. Distribois, pour un montant de 217,57 € TVAC.

3. Communication de la tutelle.

- La délibération du Conseil communal de Boussu du 27 mars 2017, relative à la souscription de parts D Invest – secteur historique au sein du capital de l'intercommunale IDEA pour la quote-part de la commune de Boussu dans les travaux d'investissement dits « d'assainissement bis » de 2014 et 2015 pour un montant de 41.789,23 €, est approuvée.
- La délibération du Conseil communal de Boussu du 27 mars 2017, relative à la souscription de parts « D frais de fonctionnement – secteur historique » au sein de l'intercommunale IDEA pour la quote-part de la commune de Boussu dans les frais de fonctionnement assainissement bis de 2014 pour un montant de 11.331,09 € et dans les frais de fonctionnement assainissement bis de 2015 pour un montant de 12.508, 63 €, est approuvée.
- La délibération du Conseil communal de Boussu du 24 avril 2017, relative au rachat de la commune de Dour de 13.761 parts pour un montant total de 37120,52 €, est approuvée.
- Le délai imparti pour statuer sur le compte de la Commune de Boussu pour l'exercice 2016 voté en séance du Conseil communal en date du 24 avril 2017 est prorogé jusqu'au 18 août 2017.

4. AUTRES INFORMATIONS.

- AIS « Des Rivière » - Assemblée Générale extraordinaire du 15 juin 2017.
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut – Assemblée Générale du 20 juin 2017.
- I.P.F.H. - Assemblée générale du 22 juin 2017.
- IGRETEC – Assemblée Générale du 28 juin 2017.
- IDEA – Assemblée Générale du 28 juin 2017.
- TEC - Assemblée Générale du 14 juin 2017.

DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE

5. Fonds régional pour les investissements communaux – Plans d'investissement communaux 2017/2018 – Modification du plan.

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

6. Approbation du taux de couverture du coût-vérité de l'année 2017 – Modification du taux par la Région wallonne.

7. Approbation des comptes annuels de 2016 du C.P.A.S.

8. C.P.A.S. - Modification n° 1 de 2017 des services extraordinaire et ordinaire

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE-JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

9. Acquisition de tableaux interactifs – Approbation des conditions – Marché de la Province de Hainaut.

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

10. Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - Rue du Grand-Hornu n° 37 à 7301 Hornu.
11. Règlement complémentaire sur le roulage - Modification du sens de circulation dans les rues Defuisseaux, Clarisse et Demoustier et rue Marius Renard – Période d'essai de 3 mois.

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

12. Accueil extrascolaire : Rapport d'activités du plan d'action annuel 2015-2016 - Plan d'action annuel 2016-2017

PLAN COHESION SOCIALE

13. Création de l'ASBL "Boussu aime ses aînés"- Correction.
14. Reconduction de la Convention PCS - Institut de Promotion Sociale de la Communauté française/Jemappes 2017-2018.

PREVENTION - ENVIRONNEMENT - GESTION DES MARCHÉS

15. Problématique du ramassage des immondices.

SERVICE PREVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL

16. Réglementation pour l'obtention d'une autorisation de tir de feu d'artifice – Adoption.

HUIS CLOS

1. Désignation en qualité de chef de service administratif C3 f.f. et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/08/2017 au 31/01/2018 (D.B.).

2. Désignation en qualité de chef de service administratif C3 f.f. et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/09/2017 au 28/02/2018 B.B.).
3. Désignation en qualité de chef de bureau administratif A1 f.f et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/10/2017 au 28/02/2018(E.C.).
4. Mise à la retraite anticipée d'un agent nommé en date du 01/05/2018 (M.C.).
5. Désignation en qualité d'éducatrice spécialisée APE du 01/09/2017 au 30/06/2018 (C.N.).
6. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître de religion islamique (T.L.).
7. Ratification des désignations des intérimaires et des temporaires.